

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [annick-robidoux](#)

<https://www.cadre21.org/membres/11edf1d361c69b47520f2ff7>

Date d'obtention : 2023-11-09 21:15:05

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Me référer au protocole de la trousse étape par étape pour guider mes actions

Appeler la police si tarder si acte valveillant

Ne jamais regarder le matériel même si l'élève le souhaite

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Clarifie le processus

Éviter de faire des erreurs qui pourraient nuire au processus policier

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Cueillette d'informations en lien avec les étapes de la trousse

Rôles et responsabilités école vs police